

# Axa Suisse ne proposera plus d'assurance complète dans la prévoyance

**PAR AWP** Axa Suisse ne proposera plus à partir de 2019 d'assurance complète dans la LPP et se concentrera sur des solutions partiellement autonomes.



Les activités dans l'assurance complète représentent des primes de 7 à 8 milliards de francs, environ 40'000 clients et 260'000 assurés. (Crédits: keystone)

Axa Suisse ne proposera plus à partir de 2019 d'assurance complète dans la prévoyance professionnelle (LPP) et se concentrera sur des solutions partiellement autonomes. Cette décision marque un changement pour la branche, annonce l'assureur mardi.

Dans l'assurance complète, qui offre une protection intégrale en matière de prévoyance, en particulier pour les clients des petites et moyennes entreprises (PME), le rapport prix-prestations est devenu désavantageux ces dernières années, a expliqué la filiale suisse du groupe français.

Les faibles taux d'intérêt, la redistribution croissante au détriment des actifs et un "carcan réglementaire" qui enserme les placements, ont conduit à cette décision. Il faut également noter une redistribution de la part surobligatoire vers celle obligatoire à partir d'un certain montant de salaire.

"Nous observons la situation dans la prévoyance professionnelle depuis quelques années et nous estimons que le moment est bien choisi pour ce changement stratégique" a souligné le directeur général Fabrizio Petrillo. "Si nous avions attendu plus longtemps, la transition n'aurait pas été réalisable dans les bonnes conditions actuelles".

Les activités dans l'assurance complète représentent des primes de 7 à 8 milliards de francs, environ 40'000 clients et 260'000 assurés. Axa leur propose désormais des nouvelles solutions partiellement autonomes, qui sont "plus flexible, plus justes et plus attrayantes", a affirmé M. Petrillo.

Pour éviter que les clients ne se tournent vers la concurrence, Axa leur propose une offre "solide", donnant de la sécurité aux petites et moyennes entreprises, a ajouté le directeur. Avec cette nouvelle offre, les primes pour les risques de décès ou d'invalidité sont en moyenne 30% plus faibles en comparaison avec l'assurance complète.

## Conséquences financières

Le moment d'effectuer un changement est "idéal", car d'importantes réserves d'évaluation d'environ 3,5 milliards de francs sont actuellement encore contenues dans le capital lié de l'assurance complète. Elles seront transférées aux nouvelles fondations semi-autonomes au titre de réserves supplémentaires. En tout, des placements d'une valeur d'environ 31 milliards seront transférés, ce qui correspond actuellement, avec un taux d'intérêt technique de 2%, à un "solide degré de couverture" de 111%.

"Je suis convaincu que notre décision renforcera le deuxième pilier en Suisse", a souligné M. Petrillo.

Le changement n'est pas sans conséquence financière. Le volume de primes dans l'assurance prévoyance sera réduit d'environ 5,5 milliards de francs et le bénéfice annuel d'Axa sera amputé d'environ 30 millions. Le changement implique également une dépréciation de 400 millions sur les bénéfices futurs. Dans le même temps, environ 2,5 milliards seront libérés sur le capital risque.

Les conséquences sur le marché de la décision d'Axa ne sont pas encore connues. Plusieurs assureurs, bien qu'enregistrant des volumes d'affaires en baisse dans l'assurance complète, s'étaient néanmoins montrés favorables au maintien de l'offre.

Le changement s'est effectué en accord avec les autorités du canton de Zurich.